

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
DIRECTION DES ROUTES  
Agence Routière Départementale de  
Moret/Veneux

Moret-Loing et Orvanne, le 16 avril 2025

Dossier suivi par Céline Christe  
Tél. : 01 60 73 44 16  
celine.christe@departement77.fr  
9, rue du Bois Prieur  
Veneux-les-Sablons  
77250 Moret Loing et Orvanne  
Nos réf. : DR/ARD de Moret-Veneux  
CC/IP/2025-209

Mairie d'Esmans  
[urbanisme.esmans@orange.fr](mailto:urbanisme.esmans@orange.fr)

77940 ESMANS

**OBJET : PA 077 172 25 00001**

Madame,

En nous adressant le permis d'aménager cité en objet pour la création d'une zone d'activités de 10 lots sise Le Petit Fossard au bénéfice de la SA Financière Monceau représentée par M. Hervé Cordel, vous sollicitez notre avis en tant que gestionnaire du Domaine Public Routier sur la route départementale n°606 sur le territoire de la commune de Esmans.

Le permis d'aménager proposé vient en continuité d'une zone d'activités qui se raccorde à la RD605 avec un carrefour aménagé par un stop et une obligation de sortie en tourne à droite et d'entrée en tourne à droite.

La fluidité du trafic dans cette future nouvelle zone dépendra en effet du raccordement à venir sur la RD606 avec la création d'un nouveau giratoire. L'aménageur devra se conformer à l'engagement de création de voirie fourni dans le permis d'aménager.

En l'état, le projet est conforme à ce qui a été présenté au Département.

Néanmoins, il est rappelé qu'aucun rejet ne pourra avoir lieu dans les fossés du département et qu'une vigilance particulière doit être mise en place pour ne pas dégrader la piste cyclable réalisée le long de la RD606.

De plus, concernant la desserte interne de la zone, il est rappelé que les aménagements modes doux doivent faire 3 mètres de large et non 2,50 mètres (cf recommandations du CERTU en la matière).

J'émet donc un avis favorable sur ce permis d'aménager.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Pascal LEJEUNE  
Chef de l'ARD